



# LE BULLETIN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TRIMESTRIEL - OCTOBRE 2021 - N°3

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

### Edito

PAR CLAIRE BOUCHER, DIRECTRICE DE CABINET DE LA PRÉFÈTE, CHEFFE DE PROJET SÉCURITÉ ROUTIÈRE



L'accidentalité estivale en Corrèze a été le reflet de l'alchimie des mesures de prévention et des contrôles routiers qui ont contribué à la baisse des accidents corporels. Les accidents baissent, les blessés également. Seul le bilan des tués n'est pas satisfaisant : nous comptons 4 tués de plus par rapport à la moyenne des 5 années passées sur la même période (13 contre 9).

Malgré une baisse des accidents et des blessés, les comportements de certains usagers doivent nous amener à observer toujours plus de vigilance.

Les principaux facteurs de risque comportementaux relevés dans les accidents corporels de ces dernières semaines sont : la vitesse, l'alcool, les stupéfiants, le non respect des priorités et l'inattention. La vitesse des véhicules est un facteur de risque d'accident présent quasi-systématiquement, qu'on peut aussi appeler "facteur d'occurrence et/ou de gravité."

Sur les 13 morts depuis le début de l'année, on comptabilise 4 usagers de deux-roues motorisés. Vous trouverez dans ce numéro un focus sur les dangers liés à ce mode de déplacement, ainsi que le point sur l'action deux-roues du 2 octobre.

Vous retrouverez également dans ce bulletin le bilan des actions de prévention menées par la MESR et tous ses partenaires ainsi que celles à venir. L'intérêt des différents publics rencontrés permet d'affirmer que chaque vie gagnée est une victoire, et que "sur la route, n'oublions jamais ce qui compte vraiment"!

#### Accidents mortels du trimestre :

**Le 16 août**, à Saint-Martin-Sepert, le conducteur (alcoolisé) du VL effectue une sortie de route dans un virage à gauche, en montée, coupe un poteau Telecom, effectue des tonneaux et termine sa course dans le fossé. Il est tué sur le coup.

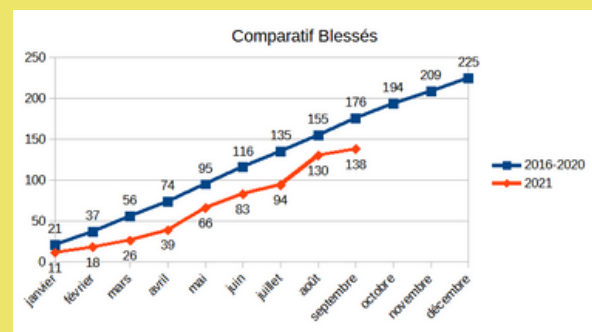
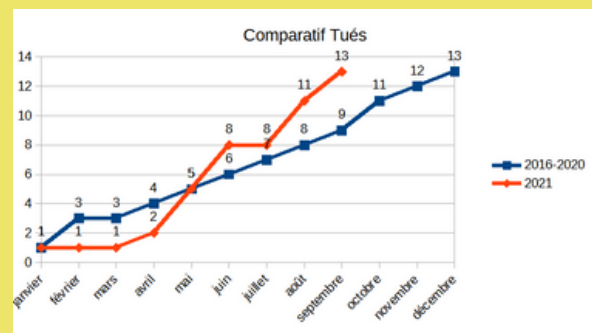
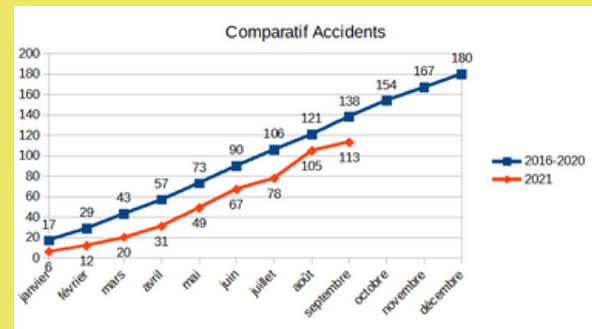
**Le 27 août** à Tulle, un homme (48 ans, alcoolisé) en scooter, dépasse le VL à l'arrêt devant lui et percute le camion-benne qui arrivait en sens inverse et tournait sur sa gauche, ce qui constitue un non respect de la priorité pour le camion. Le scooteriste est tué.

**Le 29 août**, RD 980 à Hauteffage, le conducteur du VL (alcoolisé) prend un virage trop large et percute un scooter qui arrive en sens inverse. Le scooteriste est tué.

**Le 06 septembre**, rue Alexander Fleming à Brive-la-Gaillarde, un usager, victime d'une crise cardiaque perd le contrôle de son VL et percute un muret. Il décède.

**Le 09 septembre**, vers 21h, à Argentat-sur-Dordogne, le conducteur d'un VL se trompe de route pour rejoindre le camping qu'il occupe avec son épouse. Il emprunte un chemin en terre qui le conduit directement dans la rivière "Le Doustre". Le VL se remplit d'eau, le couple réussit à s'extirper du VL par les fenêtres. La femme parvient à rejoindre la berge, le mari sera porté disparu jusqu'au mardi 14/09 où son corps sera repêché à l'occasion de l'organisation de nouvelles recherches.

### BILAN ACCIDENTALITE





## LES PRINCIPALES ACTIONS DU TRIMESTRE

### Juillet :

**Le 1er juillet**, à Meyssac, le village SR à l'Institut médico-éducatif a sensibilisé 30 jeunes au risque routier.

**Le 10 juillet**, A20, avec l'opération "la route des vacances en toute sécurité", 150 personnes sont passées par les ateliers SR sur l'aire de Masseret, avec la MESR, le SDIS, la DIRCO, la gendarmerie avec la BRI (PMO Uzerche).

**Le 22 juillet**, au camping du Coiroux, 15 enfants sont passés sur la piste vélo, 20 adolescents et 20 parents ont pu bénéficier de stands de la sécurité routière.

**Les 23 et 24 juillet**, sur l'A89, en présence de la préfète et de la directrice de cabinet, plus de 200 personnes ont été sensibilisées au risque routier grâce à tous les ateliers présents sur l'aire de Corrèze.

### Septembre:

**Le 11 septembre**, action organisée pour l'Amicale des pompiers de la Corrèze, à Beynat, module voiture-tonneaux et module valise-alcool, 150 personnes ont été sensibilisées dont 50 Jeunes Sapeurs Pompiers.

**Le 23 septembre**, module séniors à Larche, où 9 personnes ont pu échanger avec un psychologue et profiter du module re-découverte du code de la route

### Octobre:

**Le 2 octobre** : franc succès pour la journée des deux-roues à Tulle, place Martial Brigouleix, avec les ateliers suivants : casque choc Macif, moto mystère, démonstration air bag, simulateur deux-roues, trajectoire sécurité, piste maniabilité, info permis, engins de déplacement personnel à moteur (EDPM, ex : trottinette électrique), piste vélo, atelier révision vélo, démonstration vélo à assistance électrique (VAE), manège à vélo, que plus de 200 personnes ont pu apprécier. Sans compter la cinquantaine de motards qui a pu bénéficier des précieux conseils des gendarmes motocyclistes de l'Escadron Départemental Sécurité Routière de la Corrèze, au cours des différentes sorties.



SIMULATEUR DEUX-ROUES\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



MODULE ALCOOL\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



MODULE ALCOOL\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



BRI\_PMO UZERCHE\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



SIMULATEUR DEUX-ROUES\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



MODULE ALCOOL\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



MODULE STUPÉFIANTS\_DDSP\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



TOMBOLA\_2RM\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



TOMBOLA\_2RM\_CRÉDITS PHOTOS DDT 19



## RAPPELS DES DANGERS EN DEUX-ROUES MOTORISÉS

Le risque d'être tué est 17 fois supérieur pour un conducteur de cyclomoteur que pour un automobiliste, ramené aux kilomètres parcourus.



Parce que les motards et cyclomotoristes représentent 36% des tués depuis le début de l'année en Corrèze pour seulement 1,6 % du trafic en général, la MESR souhaite attirer leur attention sur une nouvelle approche de la conduite : la trajectoire de sécurité. Ce positionnement sur la route diminue les risques d'accident et améliore les sensations de conduite.

**Avant l'entrée dans une courbe, commencez par adapter votre vitesse, puis votre position sur votre voie de circulation :**

- dans un virage à droite, en vous rapprochant de la ligne médiane ;
- dans un virage à gauche, en restant à droite de votre voie.

Dans tous les cas, portez votre regard le plus loin possible, pour avoir la meilleure vision de la courbe.

Et lorsque la sortie est en vue, reprenez progressivement de la vitesse pour vous replacer progressivement à droite de votre voie.

Pour plus d'informations, rdv sur : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-moto/mieux-conduire-moto/la-trajectoire-de>



## L'ACTU RÉGLEMENTAIRE



### Décret n°2020-1264 relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale : la Corrèze n'est pas concernée

La Loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite "Loi Montagne 2" du 28 décembre 2016 est venue modifier le code de la route. Son décret d'application, entré en vigueur le 18 octobre 2020, rend obligatoires des équipements spéciaux à partir de 2021, dans certaines zones de montagne, en période hivernale, du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante.

Ici, en Corrèze, aucune commune n'a été retenue dans la proposition de zonage effectuée par les services préfectoraux et leurs partenaires (aucune sur-accidentalité détectée en corrélation avec des épisodes neigeux). Aussi, nous ne sommes pas concernés par cette obligation d'équipement "pneus-neiges". Néanmoins, si vous devez vous rendre dans les zones concernées (Cantal, Puy-de-Dôme, etc), équipez-vous ! Cet équipement vise en effet, avant tout, à améliorer la sécurité des usagers de la route et les conditions de circulation en hiver (permettre l'accès aux véhicules de secours, éviter les blocages lors d'épisodes neigeux, notamment en périodes de chassé-croisé).

Si vous devez vous rendre en montagne, voici les obligations d'équipement (pour VL, VUL) :

- Détention de chaînes (ou autres dispositifs antidérapants amovibles équivalents) permettant d'équiper au moins 2 roues motrices
- Ou port de pneumatiques hiver sur au moins 2 roues de chaque essieu

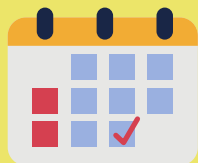
Marquage indispensable sur un pneu hiver ou "pneu neige":



Que risque t'on en cas de défaut ?

Si vous circulez dans une zone concernée par la Loi Montagne et que votre véhicule n'a pas les équipements adaptés, en cas de contrôle, la loi prévoit une amende de 135€ ainsi que l'immobilisation du véhicule.

Lien: <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/nouveaux>



## L'AGENDA DE LA SAISON ET DE LA RENTRÉE



### Octobre :

**Les 7 et 8 octobre** : à Ussel, formation nationale prévention routière, avec la voiture-tonneaux, le simulateur quatre-roues et les 2 simulateurs deux-roues.

**Le 14 octobre** : forum de prévention des risques à Cabanis à Brive, avec les modules voiture-tonneaux, le simulateur quatre-roues et un stand information permis de conduire.

**Le 22 octobre** : module seniors à Meyssac, avec un psychologue et le module re-découverte du code de la route.

**Le 23 octobre**, une sortie moto va permettre de revoir les bons gestes de pilotage, la bonne trajectoire.

### Novembre :

**Le 19 novembre** : module seniors à Allasac, avec un psychologue et le module re-découverte du code de la route.

**Merci encore à tous les IDSR qui sont les acteurs indispensables à la réalisation de nos actions !**

**CYCLISTES,  
MÉFIEZ-VOUS  
DES ANGLES MORTS,  
ILS PORTENT TRÈS  
BIEN LEUR NOM.**

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

**QUAND VOUS  
FRÔLEZ UN CYCLISTE,  
LUI, IL FRÔLE  
LA MORT.**

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

**Et on n'oublie pas que celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas!**

